

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George SAND en cité éducative

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 mars à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 18 mars 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Pepa CAENEN à David DEROSSIS ;
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

C.M. 24.03.2025
 - N°12 -

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE
 GEORGE SAND EN CITE EDUCATIVE**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2122-6 ;
- **Vu** la délibération n°27 du 20 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la délégation à la Ville de THIERS de la maîtrise d'ouvrage unique sur l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation de cet équipement ;
- **Vu** la délibération n°19 du 14 novembre 2023 autorisant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George Sand en cité éducative ;
- **Vu** la délibération n°17 du 21 janvier 2025 approuvant le choix du cabinet APM & ASSOCIES comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George Sand en cité éducative ;
- **Considérant** que suite au choix du lauréat du concours, la maîtrise d'ouvrage a lancé une phase de négociation du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet APM & ASSOCIES sur la base de l'enveloppe prévisionnelle de travaux d'un montant de 7 554 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Considérant** que l'équipe de maîtrise d'œuvre a proposé un forfait de rémunération provisoire de 1 030 146,00 euros Hors Taxes (HT) pour les missions de base et 167 914,08 euros Hors Taxes (HT) pour les missions complémentaires ;
- **Considérant** qu'il est désormais nécessaire de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat du concours ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) et 3 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Philippe BARRAU) :

- **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du groupe scolaire George SAND en Cité éducative au cabinet APM & Associés (75010 PARIS), mandataire, pour un montant total de 1 198 060,08 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Autorise** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,




Stéphane RODIER